

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 18 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 18 mars, les représentants du Comité syndical du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal de la Ville de LUNEVILLE sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 21
Votants : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BAUDOIN Jacques, M. BIENTZ Guy, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, M. DEWAELE Jacques, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, , M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE J.Marie, M. MAILLIOT Frédéric, M. HAUVILLER Jonathan, M. LAVOIL Jacques, M. MERCIER Thierry, M. MICLO Bernard , M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, , M. ZABEL Bernard,
Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

Etaient excusés avec pouvoir : M. GEX Christian donne pouvoir à M. MICLO Bernard
Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. HAUVILLER, M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. BOUCAUD Christian donne pouvoir à M. BAUDOIN Jacques, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. COLIN Philippe donne pouvoir à M. MAILLIOT Philippe, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. MARCHAL Michel donne pouvoir à M. LAVOIL Jacques

Etaient excusés, remplacés par leur suppléant : M. GEX Christian, M. MARCHAL Michel, M. SONREL Christophe, M. MULLER Bernard, M. HAINZELIN Francis

Etaient excusés : Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme JACQUOT Dominique M. MARTIN Jean- Paul, M. JAMBOIS Guy

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Marie-Jo GEORGES

2015- 018

Date de convocation
11/03/2015

BUDGET PRIMITIF 2015

Date d'affichage
23 MARS 2015

Budget primitif 2015 joint en annexe

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau syndical,

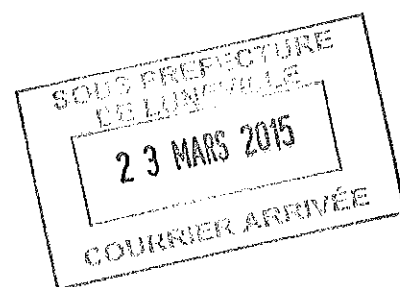
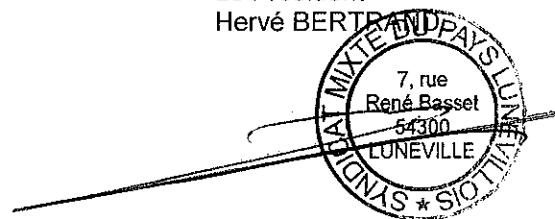
Le comité syndical à l'unanimité :

-ADOpte le budget primitif 2015 comme suit :

En section de fonctionnement :	En section d'investissement :
- Dépenses : 705 277.88 €	- Dépenses : 305 815.35 €
- Recettes : 808 893.16€	- Recettes : 305 845.44 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville

Le Président
Hervé BERTRAND



ANNEXE I

BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Budgets primitifs (BP) - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré à l'application « Actes Budgétaires »)

A envoyer en double exemplaire¹ avant le **30 avril 2015**

Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

.....SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU LUNEVILLOIS.....
7 rue René Basset.....
 CP : 54300..... Commune : LUNEVILLE.....
 - Tél : 03 83 77 72 72.....
 - Courriel : amp.acueil@pays-lunevillois.com
 - Horaires du secrétariat : 9h/12h30 - 13h30/17h30

Liste détaillée des pièces jointes
 (l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

- Budget Primitif (BP) du budget principal y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le _____)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat (ou date de transmission par Actes le _____)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2014

- Budget Primitif (BP) du budget annexey compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le _____)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat (ou date de transmission par Actes le _____)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2014

- Budget Primitif (BP) du budget annexey compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au vote du budget (ou date de transmission par Actes le _____)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat (ou date de transmission par Actes le _____)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2014

Le Maire, le Président atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture / Sous-préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

A.....Luneville.....
 Le.....18 Mars 2015.....

Le Maire, le Président,



Reçu en Préfecture - Sous-préfecture le :

SOUS PRÉFECTURE DE LUNEVILLE
 23 MARS 2015

¹ **IMPORTANT** Ce bordereau doit être envoyé en double exemplaire, accompagné d'un seul exemplaire des documents listés qui seront conservés en Préfecture - Sous-préfecture. Seul le second exemplaire du bordereau sera renvoyé à la collectivité et attestera du dépôt de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés.